

Règlement jeu d'été Nutrisens

Article 1. Objet de l'opération

La société Nutrisens Medical, 3 chemin des Cytises 69340 FRANCHEVILLE, organise du 22 mai au 30 septembre 2019 une animation commerciale « Jeu de l'été » destinée à promouvoir la vente des produits de la gamme « Hydratation ».

Cette animation commerciale est proposée par la société Nutrisens MEDICAL à sa clientèle et aux prospects du secteur hospitalier ou médico-social dans les conditions ci-après.

Article 2. Conditions de participation à l'opération carte à gratter « Hydra'gratte »

Peuvent participer tous clients ayant commandé en 2018 et 2019 ou prospects ayant été contactés en 2019, de Nutrisens MEDICAL, issus du secteur hospitalier ou médico-social.

Chaque client ou prospect correspondant aux conditions ci-dessus sera sollicité par le biais de son commercial Nutrisens MEDICAL pour recevoir une carte à gratter « Hydra'gratte », sur la période de l'opération, lui permettant de gagner un lot directement après grattage.

La carte à gratter « hydra'gratte » vous sera envoyée par lettre postale ou remise en main propre par votre commercial.

Les lots sont les suivants :

- Un tote bag pour la découverte de 3 fruits, d'une valeur de 10€
- Un shaker ou un DSA pack pour la découverte de 2 fruits et 1 logo DSA pack, d'une valeur de 5€
- Un stylo ou un goodies Nutrisens pour la découverte de 2 fruits et 1 pot d'eau gélifiée, d'une valeur de 2€

L'ensemble des cartes à gratter sont gagnantes, il n'y a pas de perdant.

Pour la livraison des lots, le gagnant devra contacter la société Nutrisens Médical au 03.85.24.25.25 – le gain sera délivré par voie postale ou remis en main propre sous un délai d'un mois à compter de l'appel.

Une seule carte « hydra'gratte » sera délivrée par client ou prospect pendant toute la durée de l'opération.

Chaque participant ayant reçu une carte à gratter « hydra'gratte », aura la possibilité de s'inscrire, s'il le souhaite, au jeu concours sur notre site www.nutrisens.fr via le code **Fruit2019**. Le code se situe au dos des cartes à gratter « hydra'gratte » ainsi que sur le flyer associé .

Le jeu concours en ligne permettra au gagnant de gagner 800€ TTC pour récompenser une initiative, un produit, ou un service proposant une solution innovante relative à des problématiques liées à la nutrition, au plaisir et à la santé.

Article 3. Modalité de participation au jeu concours

Il s'agit pour Nutrisens MEDICAL de récompenser une initiative, un produit, ou un service proposant une solution innovante relative à des problématiques liées à la nutrition, au plaisir et à la santé.

Les participants devront renseigner le dossier de candidature en ligne sur le site www.nutrisens.fr avant le 30 septembre 2019.

La participation au jeu est gratuite.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul dossier.

Les éléments à renseigner seront les suivants :

- Nom du projet & résumé de celui-ci en 5 lignes maximum
- Coordonnées du porteur de projet:
Nom du porteur de projet, Adresse, Mail, Téléphone, Fonction, Lieu d'exercice et adresse
Si le projet résulte d'un travail collaboratif, indiquer les noms, fonctions, et lieux d'exercice de l'ensemble des membres du projet.
- Détail du projet :
A quelle problématique le projet répond –il ?
A quels patients le projet s'adresse-t-il ?
Décrivez en quelques lignes votre action (recette, outil, procédure, atelier ...)
Quels sont les résultats attendus suite à la mise en place de votre action ?
Quels sont les acteurs impliqués dans votre projet (personnels, spécialistes, associations ?)
Expliquez en quoi votre projet est innovant et original
Expliquez-en quoi votre projet répond à une problématique nutritionnelle
Expliquez-en quoi votre projet participe à l'amélioration de la qualité de vie des patients via la promotion de l'alimentation

Gains :

La sélection du dossier gagnant sera réalisée le 14/10/2019 au siège de Nutrisens à Francheville (69), par un jury interne, au moyen d'une grille d'évaluation multicritère élaborée par le comité d'organisation.

Le gagnant verra se faire remettre un chèque d'un montant 800€ TTC.

Ce chèque lui sera remis dans la première quinzaine du mois de novembre 2019 par voie postale.

Article 4. Modification des modalités de l'animation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger ou de modifier la présente animation sans que sa responsabilité ne soit engagée en aucune manière. Il avertira le participant des modifications du programme d'animation par tout moyen qu'il jugera approprié.

Article 5. Modalités d'exécution du règlement

La participation à cette animation commerciale implique sans réserve l'acceptation expresse du présent règlement. Le règlement est disponible sur simple demande auprès de la société Nutrisens Medical, ou auprès de la **SELARL Franck CHASTAGNARET- Julien ROGUET - Fanny CHASTAGNARET – Guillemette MAGAUD** - Huissiers de Justice Associés - 45 rue VENDOME - 69006 LYON et consultable en ligne sur leur site <https://www.huissier-lyon-rhone.com/> et sur le site www.nutrisens.fr

En cas de contestation relative à l'application ou à l'interprétation de l'extrait de ce règlement, c'est la version intégrale du document qui fera foi. Tous les documents adressés aux participants concernés par cette opération sont considérés comme des annexes au présent règlement. En cas de contestation relative à l'application ou l'interprétation de ce règlement, les litiges seront portés devant les Tribunaux de LYON auxquels les parties attribuent compétence.

RGDP –

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Société Organisatrice afin de permettre la participation au Jeu et l'attribution du prix aux gagnants.

Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales.

Pour établir la durée de conservation de vos données, nous appliquons les critères suivants :

- Si vous participez au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel jusqu'à 3 mois après la fin du Jeu ;
- Si vous nous contactez dans le cadre d'une demande relative au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ;

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité à l'adresse électronique suivante : contact@nutrisens.fr

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation. Enfin, si vous faites partie des Gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur tous nos supports votre nom et prénom, pendant une durée d'un (1) an.